Avis de convocation / avis de réunion

OXATIS
Société Anonyme au capital de 2 261 361,50 euros
Siège social : 171 bis Chemin de la Madrague Ville
13002 Marseille

438 824 708 RCS MARSEILLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2019

Avis rectificatif de réunion valant avis de convocation

Dans l'avis précité, il convient de lire à la troisième résolution (Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions), le texte suivant :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaire et après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte des conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé et prend acte de la convention conclue et autorisée antérieurement et qui s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

L'ordre du jour et le texte des autres résolutions demeurent inchangés.